

n°15

Décembre
2020

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes

Les coupes d'amélioration

Les préoccupations du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes



Anne-Marie Bareau

Lors du conseil de Centre de juin dernier, les élus forestiers m'ont accordé leur confiance en me renouvelant à la présidence du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes. Je tiens à les remercier pour m'avoir confié cette responsabilité et pour leur engagement sur les territoires aux cotés des personnels.

L'action de notre CRPF s'inscrit dans la continuité de par sa mission principale d'accompagnement et de conseil aux propriétaires forestiers privés dans la gestion de leurs forêts.

Le développement des documents de gestion durable reste une priorité. Ils planifient et adaptent en fonction des caractéristiques de chaque forêt et des objectifs de leurs propriétaires une programmation cohérente de la gestion forestière. Ils répondent également à la prise en compte de l'environnement, du patrimoine, des paysages qui sont étudiés, et anticipés lors de la rédaction. C'est ainsi que depuis trois ans le nombre de Plans Simples de Gestion (PSG) obligatoires a progressé de plus de 28%.

Ils sont élaborés en se référant au Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) qui est en cours de réécriture et fait l'objet de concertation avec nos partenaires pour une approbation fin 2021. Il est rédigé sur la base d'un socle commun de niveau national et chaque région

peut ensuite adapter sa rédaction à ses spécificités forestières.

L'autre action au cœur des préoccupations du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes est de pouvoir apporter une réponse aux sylviculteurs sur l'adaptation des forêts et le renouvellement des essences suite aux attaques parasitaires face au changement climatique. Cela passera entre autre par des outils de diagnostics et des conseils adaptés, l'expérimentation avec de nouvelles essences, la poursuite de mise en place des îlots d'avenir et cela en lien avec l'Institut de Développement Forestier.

À plus court terme, nous accompagnons les propriétaires pour répondre à ce grand enjeu de renouvellement de la forêt que met en exergue le Plan de relance. Il prévoit un important programme de reboisement des forêts françaises et de soutien à la filière bois pour aider la forêt à s'adapter au changement climatique, mais aussi pour mieux l'atténuer. Il est prévu d'engager un projet important d'amélioration, d'adaptation et de reconstitution d'au minimum 45 000 ha de forêt, soit 150 millions d'euros sur deux ans.

De nombreux défis sont donc à relever avec des moyens humains de plus en plus réduits au sein des CRPF. Nous ne pouvons que nous féliciter du travail accompli par un personnel compétent et engagé dont nous connaissons les limites.

Nous avons besoin de repenser le CNPF de demain avant qu'on ne nous l'impose.

Anne-Marie Bareau,
présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

	<p>c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes Maison de la Forêt et du Bois 10, allée des Eaux et Forêts 63370 LEMPDES Tél. +33 (0)4 73 98 71 20</p>	<p>Comité de rédaction : Anne-Marie Bareau, Michel Rivet, Nicolas Traub, Jean-Pierre Loudes, Marc Lafaye, Alain Csakvary, Monique Garon (CRPF Auvergne-Rhône-Alpes)</p>	<p>Publicité : ARB Publicité : Agrapole - 23, rue Jean Baldassini - 693654 Lyon cedex 07 Tél. : +33 (0)4 72 72 49 07 Contact : Christophe Joret chjoret@arb@agrapole.fr</p>	<p>Numéro tiré à 11 500 exemplaires Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960 Trois suppléments départementaux sont joints à Parlons Forêt : Forêts de l'Ain - Forêts privées de la Loire - Forêt privée du Rhône</p>
	<p>Directrice de publication : Anne-Laure Soleilhavoup</p> <p>Secrétaire de rédaction : Jean-Marc Levrold Tél. +33 (0)4 72 53 60 90 jean-marc.levrold@crpf.fr</p>	<p>Crédit photo couverture : Philippe Gaudry © CNPF</p> <p>Conception graphique/Impression : Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert, certifié PEFC</p>	<p>Textes, photos et illustrations du journal : tous droits réservés. Toute utilisation nécessite une autorisation préalable.</p> <p>Retrouvez Parlons Forêt et les actualités du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur : https://auvergnhonealpes.cnpf.fr/</p>	

Tarif d'abonnement pour 4 numéros : 10 €

Mme, M. : Adresse :

..... Code postal : Commune :

Tél. : Mobile : E-mail :

S'abonne à « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » et recevra les 4 prochains numéros.

Le bulletin accompagné du règlement est à adresser au siège de « Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » / CRPF :

Parc de Crécy - 18, avenue du Général de Gaulle - 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex. Chèque à l'ordre de l'agent comptable du CRPF.

NB - un prix préférentiel est réservé aux adhérents des structures professionnelles, sous conditions. Pour plus de renseignement contacter votre association de sylviculteurs ou syndicat.

Dominique Jay, ingénieur au CRPF, responsable du Puy-de-Dôme et de l'Allier



Dominique Jay

Dominique Jay travaille au CRPF depuis 1975. Il a commencé avec un stage sur la constitution de groupements de propriétaires dans les Monts d'Olmes Pyrénéens. En 1978, il arrive au CRPF Auvergne comme seul agent sur le département du Puy-de-Dôme, avant d'en devenir le respon-

sable à la fin des années 1990 et celui de l'Allier en 2015. Il nous livre avant son départ à la retraite bien mérité et ses 45 années d'expériences au cœur de la forêt, sa vision sur la 1^{ère} éclaircie, première coupe d'amélioration selon lui dans les plantations résineuses.

Comment avez-vous amené les sylviculteurs à réaliser ces coupes durant vos 45 années au CRPF ?

Les propriétaires forestiers ne croient que ce qu'ils voient ! Dans les années 70-80, ils étaient peu habitués à gérer des peuplements issus de plantations et ne visualisaient pas l'intérêt de faire une 1^{ère} éclaircie ; l'éclaircie « *décalait les bois et entraînait des chablis...* » disaient-ils ! Il fallait faire des démonstrations couplées à une information et un accompagnement technique des propriétaires. Nous avons mis en place un réseau de placettes qui ont montré tous les effets bénéfiques des coupes d'amélioration. Par la suite, au milieu des années 1980 des « *emplois jeunes* » ont identifié les parcelles au stade de la 1^{ère} éclaircie et contacté les propriétaires pour les inciter à la réaliser. Une subvention de l'État existait pour ce dispositif. Cela fonctionnait, car le marché pour ces petits bois était porteur (papeterie, trituration), ce qui n'est plus le cas actuellement avec la fermeture progressive des usines de pâte à papier. Plus tard, les Plans de Développement de Massif du CRPF ont permis d'ancrer chez les propriétaires cette pratique qui est devenue une étape incontournable et bien admise désormais dans la gestion des plantations résineuses.

Comment voyez-vous évoluer la pratique de la première coupe d'amélioration aujourd'hui ?

J'observe qu'il est plus difficile de la réaliser tôt (entre les 15-20 ans du peuplement). Les exigences du marché demandent une forte proportion de bois destinés à la palette ou à la grumette pour enclencher une 1^{ère} éclaircie qui soit économiquement intéressante. Cela se traduit par des retards de coupes d'amélioration qui entraînent des problèmes de stabilité de peuplement, une concurrence pour l'eau importante et fragilise l'ensemble des arbres. J'observe aussi que souvent, la 1^{ère} coupe d'éclaircie se cantonne à l'exploitation d'un rang sur quatre ou cinq, avec un prélèvement très faible sur les lignes intérieures, ce qui rend difficile économiquement la réalisation des coupes d'amélioration suivantes. Généralement dans les Plans Simples de Gestion, les coupes d'amélioration sont bien réalisées.

...et dans le futur ?

Pour le futur, il faudrait revenir à la réalisation des 1^{ères} éclaircies plus précocement pour prendre en compte les effets du changement climatique, la disponibilité en eau et la stabilité face aux aléas de plus en plus nombreux. Cela risque aussi de ne plus correspondre aux exigences du marché actuel qui recherche des bois avec un faible accroissement et des branches fines, destinés principalement à la fermette. Pour y remédier, il y a un fort enjeu pour expérimenter et développer l'élagage mécanique à grande hauteur des arbres d'avenir, avec du matériel innovant et des process réalisables à mettre en œuvre. La mise en place de peuplements mélangés plus résistants et avec un capital sur pied faible est intéressante, mais cela complexifiera les modalités classiques des coupes d'amélioration. C'est indispensable de trouver de nouveaux débouchés pour les petits bois qui soient incitatifs pour les propriétaires ; cela permettrait d'intervenir plus tôt dans les plantations.

Éclaircir ses jeunes boisements, une étape incontournable pour une forêt économiquement rentable, durable et multifonctionnelle.

Propos recueillis par Jean-Pierre Loudes
jean-pierre.loudes@cnpf.fr

Les coupes d'amélioration

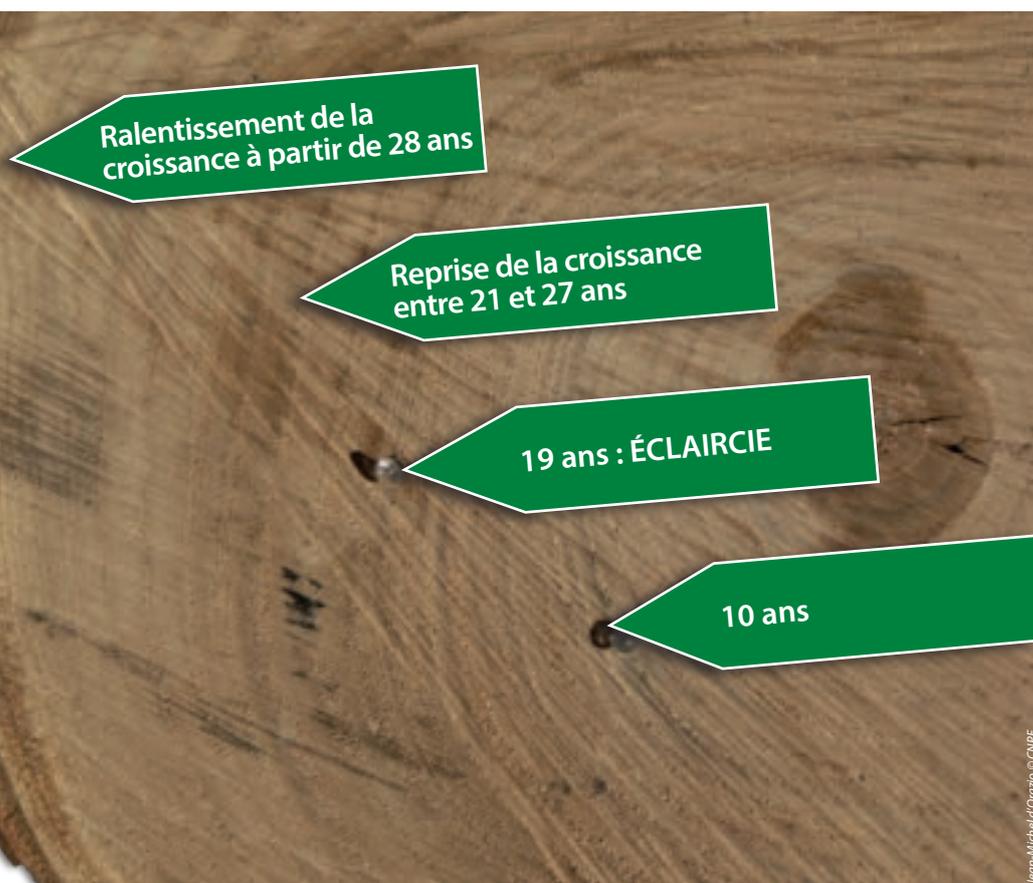
On distingue en général trois étapes dans la vie d'un peuplement forestier traité en futaie régulière :

- une phase d'installation ou de renouvellement, où le sylviculteur va installer un boisement ou le régénérer,
- une phase de formation du fût, où les arbres, en raison de leur concurrence vont s'élaguer naturellement et présenter une bonne forme,
- une phase dite de grossissement qui a pour objectif d'assurer par le jeu des coupes d'amélioration la bonne croissance radiale des arbres.

Les coupes d'amélioration sont réalisées à l'issue de la phase de formation du fût. Leur but est de diminuer progressivement la densité d'un peuplement forestier, afin d'éliminer les arbres mal conformés, dépérissants ou gênants au profit des plus beaux.

L'objectif est de concentrer la production sur les plus beaux arbres et d'assurer la stabilité du peuplement face aux différents aléas (climatiques, maladies...), tout en permettant aux sylviculteurs de percevoir leurs premiers revenus (souvent modestes...) issus de la vente des bois.

La première coupe d'amélioration, généralement désignée sous le terme de « coupe de première éclaircie », met à distance les arbres. Elle doit être réalisée tôt dans la vie du peuplement entre 15 à 25 ans, selon les stations et les essences pour les résineux. On ouvre des couloirs de pénétration pour l'accès des machines d'exploitation à l'intérieur du peuplement. Une ligne de plantation toutes les quatre à cinq est éliminée pour les boisements artificiels ou des cloisonnements d'exploitation sont ouverts, espacés de 18 à 24 mètres d'axe en axe dans les régénérations naturelles. On complète cette première intervention par la coupe sélective des plus mauvais arbres.



L'objectif est de prélever au total entre 20 et 35% du nombre de tiges en fonction des essences et du stade de développement du peuplement. Ensuite les « coupes d'amélioration » interviendront tous les 5 à 15 ans en fonction des essences, des stations et de la réaction du peuplement à la « première éclaircie ».

L'avantage de ces coupes est de faire un éclaircissement progressif des houppiers. Cela mettra à disposition des arbres une plus forte quantité d'eau et d'éléments minéraux, une activité photosynthétique plus efficiente pour une croissance en diamètre soutenue et une meilleure stabilité du peuplement face aux intempéries (neige, verglas, vent). Mais aussi une meilleure résilience eu égard au changement climatique et autres adversités (maladies...). Les coupes d'amélioration renforcent l'acceptabilité sociétale avec des peuplements plus « naturels » avec l'apparition d'un sous-étage plus favorable à la biodiversité. Enfin, les cernes d'accroissement sont plus réguliers et synonymes de bonnes qualités mécaniques et physiques. Tous ces éléments plaident en faveur d'une première éclaircie précoce et de coupes d'amélioration régulières dans la vie d'un peuplement forestier traité en futaie régulière.

Donnez l'exemple à vos voisins, éclaircissez !

Les arbres poussent en hauteur quelle que soit l'(in)action du sylviculteur. Pendant ce temps, plus les arbres restent serrés, moins ils grossissent. Le résultat d'attendre indéfiniment pour éclaircir est que les arbres deviennent grêles, instables au vent ou à la neige. Si l'on éclaircit trop fort d'un coup ou si la tempête arrive, c'est potentiellement la catastrophe avec des arbres cassés, déracinés ! En clair, l'éclaircie est une étape absolument indispensable dans la vie d'un peuplement. Elle doit être faite au bon moment, pour que votre parcelle reste dans un bon état de croissance et de santé.

Quand les arbres ont 20 à 25 ans, leur installation et la croissance juvénile sont terminées : ils entrent dans « l'adolescence ». C'est à partir de cette période que les éclaircies vont se succéder environ tous les 5-8 ans pour les résineux et tous les 6-10 ans pour les feuillus. En effet, la vitesse de croissance n'est pas la même pour toutes les espèces et selon les terrains. C'est cela qui commande le passage en éclaircie ainsi que la volonté du propriétaire d'avoir une sylviculture plus ou moins active, dynamique.

Avant chaque passage, il faut sélectionner de 15 à 30 % des arbres parmi ceux qui sont tordus, fourchus, blessés, avec un avenir économique compromis... et les marquer (ou les faire marquer par votre gestionnaire). Ces arbres définiront l'objet du contrat de vente ; **il est primordial de désigner ce que l'on vend pour éviter les mauvaises surprises**. Mais aussi de préciser que l'exploitation devra se faire par temps sec ou sur sol ressuyé, voire via des cloisonnements si votre parcelle le permet. Ne négligez jamais le sol, il est votre seul allié pour une production de bois de qualité.

Pourquoi 15 à 30 % ? La croissance n'est pas équivalente entre les espèces, Douglas contre Chêne pubescent par exemple. Un prélèvement de 15-20 % conviendra plutôt aux feuillus, contre 25-30 % pour les résineux qui généralement grandissent plus vite.

Eclaircir ne veut pas dire intervenir n'importe comment... Au contraire ! Être prudent vous permet d'espérer obtenir un boisement, avec des arbres bien venants et commercialement intéressants ! Même si vous estimez que 50 % des arbres de votre peuplement ne valent rien, il est inutile de croire que la question va se régler rapidement. Deux éclaircies s'imposent, au minimum. En complément, conservez un ou deux arbres « bio » par hectare ; ils serviront à de nombreuses espèces animales et fongiques forestières par exemple.

Retenez ceci : « *mieux vaut intervenir doucement et régulièrement, que violemment et rarement* ».

Vous l'aurez sûrement constaté, le climat a déjà changé et les peuplements en subissent les conséquences presque chaque été depuis plus de quinze ans. **Les parcelles avec une densité moins importante sont plus résilientes, elles ont une meilleure récupération après le stress de la sécheresse et de la chaleur de l'été.**

Alors, votre grand-père a planté une parcelle de douglas en 1970 et aucune coupe n'a été réalisée ? Vous avez planté et vous regardez pousser vos arbres depuis 20 ans ? Avant qu'il ne soit définitivement trop tard, **contactez un.e technicien.ne du CRPF pour faire un état des lieux de ce qu'il conviendrait de faire**. Il est sûrement possible de réaliser une intervention, mais uniquement avec un conseil adapté à votre situation. Contactez-nous !

Adrien Bazin
adrien.bazin@cnpf.fr



Jean-Pierre Louvès © CNPF

Christian LACARRIÈRE, propriétaire de chêne et de hêtre dans le Cantal

Située au cœur de la Châtaigneraie Cantalienne, sur la commune de Roumégoux, la propriété d'environ 25 ha est constituée de plusieurs îlots, séparés par des zones agricoles. Elle est composée à 80% par des futaies feuillues (chênes, hêtre, mais aussi du châtaignier). Le reste est occupé par une plantation de douglas de 40 ans. Une topographie douce entre 650 et 700 m d'altitude, des sols forestiers profonds et une pluviométrie généreuse (1300 à 1400 mm/an) offrent des conditions optimales pour la production de bois d'œuvre de résineux... mais surtout de feuillus !

Depuis un siècle, il n'y a pas eu beaucoup de travaux réalisés, sauf pour des besoins en bois de chauffage. En 1993, M. Lacarrière devient nu-propriétaire suite à une succession. « J'ai alors pris en main la gestion et, il faut bien le dire, sans connaissance forestière. Rapidement, j'ai fait le constat d'erreurs dans les décisions prises en voulant faire confiance ». Il s'est alors rapproché du CRPF pour bénéficier de conseils et participer à des réunions d'information.

Conscient que, dans ce secteur, trop de peuplements feuillus avec un bon potentiel d'amélioration font malheureusement l'objet de coupes rases suivies de reboisements, parfois coûteux et surtout aléatoires dans un contexte de changement climatique. Il a fait le choix de limiter les investissements et de s'orienter vers une gestion qui valorise autant que possible l'existant. C'est ainsi que les premières coupes d'amélioration ont commencé sur la propriété.

« Afin de m'aider dans la mise en œuvre de cette gestion, je me suis rapproché d'un gestionnaire forestier indépendant. Il m'aide aujourd'hui pour le marquage des coupes, la commercialisation des bois et surtout le tri des produits ».

Les coupes d'amélioration ont lieu tous les 6 à 8 ans. Elles privilégient surtout le chêne, qui bénéficie de bonnes conditions pour produire du bois d'œuvre de qualité. Le hêtre et le châtaignier sont conservés en accompagnement.

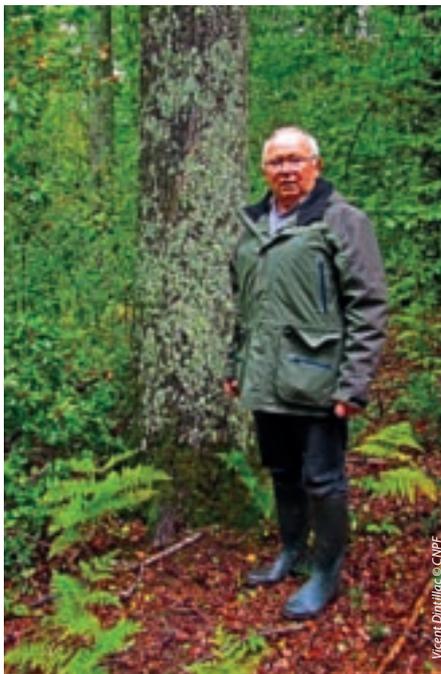
Sur une parcelle, a été réalisée la seconde éclaircie. La première, légère, réalisée en 2012, a permis de récolter du bois de trituration et du bois de chauffage. La seconde, terminée l'année dernière, a permis de prélever du bois de chauffage mais aussi du bois d'œuvre en petite quantité. Le revenu des éclaircies augmente avec le temps.

« Je commercialise mes bois bord de route ». Cela permet de trier les produits et de mieux valoriser les bois de qualité. C'est un avantage, mais il y a aussi des inconvénients, notamment celui de faire l'avance de trésorerie pour le bucheronnage et le débardage, et parfois la difficulté de trouver des acheteurs. « J'ai toujours écoulé sans problèmes le bois de chauffage et les grumes de chêne. C'est plus difficile pour les grumes de hêtre ». Ce mode de commercialisation mérite qu'on s'y intéresse car les chênes du Cantal cachent parfois de belles qualités qu'il serait dommage de vendre au prix du bois de chauffage.

M. Lacarrière est satisfait du résultat après une à deux éclaircies. Les chênes conservés, moins concurrencés, s'épanouissent. « Il serait utile de suivre leur croissance car j'ai vraiment l'impression qu'ils poussent et c'est très encourageant pour moi ! »

Cette gestion répond bien aux objectifs économiques de la forêt mais aussi à ceux de la prise en compte du paysage et limite les risques dans un contexte de changement climatique. « Aujourd'hui, je suis passionné par ce sujet et je me suis fixé des objectifs, que je vais formaliser dans un Plan Simple de Gestion volontaire pour valoriser les parcelles en privilégiant l'existant et les transmettre dans le meilleur état possible aux générations futures ».

Étant par ailleurs maire et élu de la Communauté de communes de la Châtaigneraie Cantalienne, M. Lacarrière est persuadé que la gestion forestière est une source d'emplois à ne pas négliger.



Vincent Dintillac © CNPF

Douglas : le temps de la 3^e éclaircie

Nous voici dans les Monts du Beaujolais (Rhône), terroir de prédilection du douglas, où il exprime toutes ses potentialités depuis les grands boisements du Fonds Forestier National d'après guerre.



Rendez-vous est pris avec le gérant d'un groupement forestier (GF) de plus de 420 ha, situé entre Loire et Rhône, entre 400 et 1000 m d'altitude, sur toutes les expositions.

Jacques Doligez est la troisième génération de propriétaires à reprendre les rênes de cette forêt, constituée au fil du temps par achats successifs.

Dès la création du GF, le douglas a été largement privilégié pour reboiser. C'était initialement un pari risqué car l'essence était alors boudée par les acheteurs et ce jusqu'à la fin des années 80 !

À l'heure actuelle, les résultats sont là, car une bonne part des peuplements initiaux en est déjà à la troisième éclaircie avec des arbres vigoureux, un bon état sanitaire, et des marchés très porteurs.

Parlons Forêt (PF) : Cette parcelle de plus de 15 ha située à 800 m d'altitude est magnifique ; une 3^e éclaircie vient d'être réalisée, quel en est le bilan ?

Jacques Doligez (JD) : Nous avons exploité et commercialisé cette éclaircie en billons de 4 m, et grumes en longueur pour les plus belles tiges. Le prélèvement a été d'environ 100 m³/ha.

PF : Quelles ont toujours été vos motivations ?

JD : Le douglas est une essence de lumière qui doit être gérée dynamiquement avec éclaircies régulières. Le GF a toujours été orienté vers la production de douglas de qualité, en futaie régulière avec le souci de peuplements productifs, stables, clairs, avec une biodiversité forte, et désormais capables de supporter le changement climatique. Toutefois, le renouvellement du Plan Simple de Gestion en 2024 aura comme principal objectif l'obtention de peuplements plus diversifiés, à irrégulariser progressivement.

PF : Vous avez toujours créé et entretenu une desserte optimale facilitant la mobilisation des bois, mais avez-vous rencontré des contraintes au fil des éclaircies ?

JD : Nous travaillons depuis des années avec un bûcheron-débardeur local, qui exploite consciencieusement aux bonnes périodes de l'année, sur un indispensable réseau de pistes qu'il connaît parfaitement et régulièrement entretenu.

PF : Selon vous, quels sont les principaux intérêts à réaliser au moins trois éclaircies ?

JD : Bien entendu l'augmentation plus rapide des diamètres sur des arbres de qualité, la stabilité du peuplement et le maintien d'un bon état sanitaire. C'est souvent au stade de la troisième éclaircie vers 35 ans que la régénération naturelle apparaît et que les semis se développent en grand nombre.

La mise en lumière initiée par l'éclaircie permet l'apparition progressive de nombreuses espèces arbustives et herbacées qui, tout en augmentant la biodiversité, est économiquement bénéfique pour nos locations de chasse.

Propos recueillis par Olivier Chomer
olivier.chomer@cnpf.fr

Pourquoi, quand, comment élaguer en hauteur les résineux ?

L'élagage se justifie sur des essences à croissance rapide, s'élaguant mal naturellement.

Le douglas s'y prête bien, avec un objectif de produire des bois supérieurs à 60 cm de diamètre. Le but étant d'obtenir une forte proportion de bois de cœur, à bonne valeur ajoutée, net de nœuds, imputrescible, avec une meilleure résistance mécanique, pour usages extérieurs ou esthétiques.

L'élagage à 2 m de haut, sur toutes les tiges, vers 13-15 ans, améliore la pénétration du peuplement. Puis il se fera progressivement à 4 m - 4.50 m, jusqu'à 6 m, mais uniquement sur les 200 à 300 plus belles tiges/ha, dominantes, à branches plus fines.

Ne jamais enlever plus d'1/3 du houppier à chaque passage.

Les volumes de douglas au niveau national devant tripler dans les 25 ans, il est donc fortement conseillé de se démarquer par une production de qualité, d'autant plus que les aides de la Région sont très incitatives.

Les coupes d'amélioration en futaie régulière : contexte économique

A la suite des premières coupes « d'éclaircie » (1^{ère} et 2^{nde}) les coupes d'amélioration interviennent sur des bois dont le diamètre commence à intéresser le marché du sciage et par conséquent améliorent nettement le revenu du propriétaire. Le nombre de coupes dites d'amélioration à réaliser est variable selon l'accroissement naturel du peuplement et/ou selon l'intensité des prélèvements.

En général, on prévoit deux ou trois passages en coupe d'amélioration, avant la coupe dite définitive (rase).

Durant ces phases de récolte successives, le propriétaire peut également opter pour une orientation vers la futaie irrégulière et dans cette optique, les coupes seront dites « d'irrégularisation ».

La valeur des produits récoltés augmente avec le temps. Aujourd'hui les billons de sciage dont les diamètres minimum sont proches de 16 à 18 centimètres sont très demandés par les industriels équipés de ligne de chaîne de sciage pour les petits diamètres (canter). À ce jour, toutes les grosses scieries résineuses sont équipées de lignes de canter, dont les rendements sont très élevés.

Plus on avance dans le temps plus le diamètre des arbres va augmenter et par conséquent le prix du m³. Attention toutefois à ne pas chercher systématiquement à faire de très gros bois qui sont surtout pour des faibles qualités devenus difficiles ou impossibles à commercialiser... Les diamètres à partir de 50 cm pour les résineux ou 65 pour les feuillus peuvent suffire. La valeur marchande des produits n'est pas proportionnelle au diamètre de la grume. Un vieil arbre est aussi souvent source de vices cachés (pourriture, coloration anormale, présence de nœuds cachés...).

Pour bien vendre, il faut aussi bien pouvoir exploiter...

Actuellement, l'exploitation mécanisée est devenue pratique courante. Toutes les interventions sont susceptibles de mobiliser des engins lourds. L'accès à la parcelle ou au massif forestier doit être adapté en conséquence. Les zones de stockage / chargement doivent permettre la circulation et la manœuvre des poids lourds avec remorques porte-chars, plateau ou grumier.



Dans la pratique, pour les coupes d'amélioration, les cloisonnements réalisés lors des 1^{ères} éclaircies, déjà présents sur le terrain, serviront au passage des engins (abatteuse, porteur, skidder forestier) sans risque de blesser les arbres sur pied. Les peuplements feuillus sont parfois difficilement mécanisables en coupe d'amélioration pour des raisons techniques (gros nœuds, houppiers volumineux) et commerciales (tri qualitatif, donc manuel des produits).

D'une manière générale, les produits issus de jeunes futaies jusqu'à 35-40 cm de diamètre peuvent être récoltés en billon de 4 à 6 m, et, au-delà de 45 cm en toute longueur (grume).

En principe, le débardage des bois en longueur nécessite l'usage d'un tracteur forestier (skidder) avec treuil ou pince et celui des billons, d'un tracteur de type porteur.

Combien coûtent les exploitations ?

Les interventions mécanisées, le « couper – sortir », sont en moyenne inférieures de 5 à 6 € par m³, par rapport à une exploitation traditionnelle (bûcheron / tracteur). L'usage des machines et leur rendement journalier permettent aussi dans certains cas de tirer profit de tous les produits forestiers. La récolte des branches issues des houppiers, pouvant produire soit de la biomasse, soit de la plaquette forestière (bois énergie) est ainsi rendue possible bien que la valeur marchande de ces produits secondaires soit très souvent nulle.

En conclusion, les coupes d'amélioration en futaie régulière se situent dans le milieu de vie d'un peuplement. **Elles sont économiquement intéressantes, car elles permettent enfin la récolte d'une grosse part de bois d'œuvre, dont la qualité a été améliorée par les éclaircies sélectives réalisées dans la jeunesse du peuplement.**

Calendrier : planifiez vos coupes et travaux pour l'année

<p>Janvier Février Mars Avril</p>	<ul style="list-style-type: none"> • désignez les baliveaux en peuplement feuillus (50 à 100 tiges d'avenir/ha réparties de façon homogène avec des cimes équilibrées et des troncs de 4 à 6 m de haut sans défauts), • élaguez les résineux (6 m de haut pour les arbres d'avenir), • marquez et faites exploiter vos coupes de bois, • dépressez les régénérations naturelles (éliminez la végétation concurrente autour des semis les plus vigoureux), • au début du printemps, réalisez les plantations (sur sol non gelé) avec des protections contre le gibier. 	 <p>Élagage de douglas</p> <p>© Étienne Brand</p>
<p>Mai Juin Juillet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • dégagez les jeunes plantations (supprimez la végétation concurrente qui risque de gêner vos plants), • marquez une coupe de taillis au profit des baliveaux (on repère les brins qui, de part, leurs houppiers, gênent les tiges d'avenir), • de juin à juillet, effectuez des tailles de formation et élaguez les feuillus précieux (noyers, merisiers...). 	 <p>Dégagement au croissant</p> <p>© Louis-Vincent Cognigni © CNPF</p>
<p>Août Septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • entretenez les fossés, les pistes, la desserte et les places de dépôt, • remplacez les protections contre le gibier défectueuses ou enlevez celles pouvant gêner la croissance de l'arbre, • profitez des vacances pour amener vos enfants ou petits-enfants sur vos parcelles. 	 <p>Protection contre le gibier</p> <p>© Philippe Van Leoborghe © CNPF</p>
<p>Octobre Novembre Décembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • matérialisez sur le terrain le parcellaire (entretien d'anciens fossés, bornes, chemins. Faire des coupes reste le meilleur moyen pour matérialiser ses limites), • préparez le terrain et commencez les plantations, • commencez à faire exploiter vos coupes de bois, • consultez votre Plan Simple de Gestion et faites le bilan annuel, • planifiez les coupes et travaux pour l'année suivante. 	 <p>Balivage dans un peuplement d'érables sycomore</p> <p>© Olivier Chamer © CNPF</p>

Jean-Pierre Loudes
jean-pierre.loudes@cnpf.fr

2020, les peuplements d'épicéa fragilisés

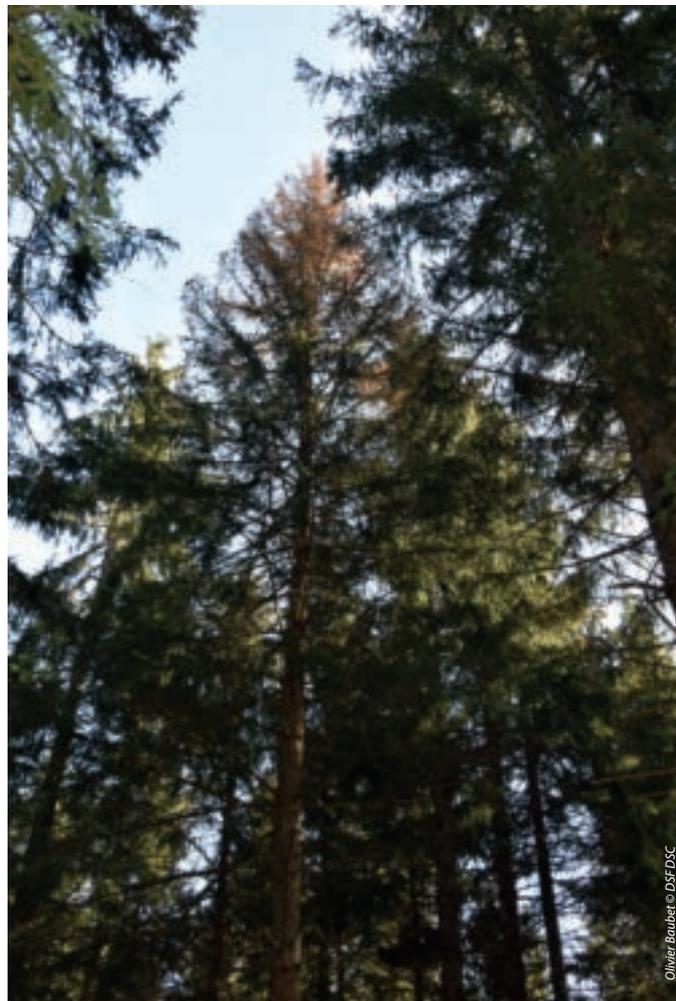
Un mauvais état de feuillaison :

Depuis ce printemps les peuplements adultes d'épicéa commun présentent souvent une coloration terne avec des rougissements partiels qui se sont traduits par une forte perte d'aiguilles.

Dès le mois de mai 2020, une floraison exceptionnelle des pessières d'altitude a été observée suivie d'une charge abondante en cônes sur le haut des cimes.

Les arbres concernés ont pris progressivement une teinte suspecte (vert jaune) avec une forte perte foliaire principalement localisée sur les rameaux florifères. Les pousses de l'année ont été dans un même temps réduites et la mortalité de branches fines dans les parties hautes des houppiers a été importante. **Certains arbres ont ainsi perdu jusqu'à 70% de leur masse foliaire !**

Ce phénomène est très présent sur tout le Massif Central (départements 07, 42, 43, 15 et 63) sur des surfaces importantes et à des altitudes compatibles avec le maintien de l'épicéa comme objectif de gestion. Les peuplements du Bugey et des Alpes semblent moins concernés.



Olivier Baubet © DSF/DSC

Actuellement ce constat ne se traduit généralement pas par des mortalités importantes des peuplements impactés. **Les scolytes (typographe et chalcographe) ne sont pas responsables de ce phénomène comme on pourrait trop rapidement le supposer.** Les insectes sont parfois présents, notamment sur les chablis ou volis de l'hiver dernier sans toutefois générer jusqu'à présent de pullulation importante. Ce qui, de l'avis des spécialistes demeure assez inattendu.

Les facteurs d'explication semblent être les suivants :

- ces peuplements d'épicéa ont subi des sécheresses marquées au cours des étés 2018 et 2019 qui les ont fragilisés physiologiquement,
- des sécheresses hivernales, avec un fort déficit de pluviométrie sur la période de janvier à avril 2020, limitant le rechargement en eau des sols et donc l'alimentation hydrique normale des épicéas en début de saison de végétation,
- des peuplements fragilisés soit par des coupes à proximité ou par la présence du fomes qui altère le système racinaire et donc la capacité d'absorber de l'eau,
- la forte floraison observée semble avoir épuisé certains arbres avec une forte mobilisation de ressources (éléments minéraux...) dans une période de déficit hydrique, ce qui a conduit à la chute d'aiguilles et à la mortalité de branches.

Cette fragilité est évidente ; même si actuellement les attaques de scolytes sur ces arbres restent limitées, **le risque de dégât massif au cours de la prochaine saison de végétation est bien réel sans compter des mortalités naturelles (abiotiques) survenant sur les arbres les plus affaiblis.** Les scolytes sont en effet bien présents sur la plupart des massifs forestiers même si **hors sur quelques zones des Alpes, du Jura et des Combrailles par exemple, à des altitudes inférieures à 700-800 m, les foyers demeurent pour l'instant relativement limités.**

L'exploitation des arbres affaiblis par éclaircie à caractère sanitaire est possible bien que le marché actuel ne soit pas favorable. **Globalement il est plutôt recommandé d'attendre le printemps pour apprécier l'évolution de la situation et envisager une coupe totale des peuplements les plus atteints, notamment si ces derniers n'ont pas atteint le diamètre d'exploitabilité.**

Dans ce contexte et plus que jamais il convient donc aux propriétaires et gestionnaires d'être très vigilants et de bien surveiller les peuplements d'épicéa commun.

- Pour en savoir plus : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Actualites,788>

Marc Lafaye
marc.lafaye@cnpf.fr



Vers des projets « frugaux » et innovants

Pour Dominique Mollard, architecte dans la Loire (Cabinet Archipente), l'avenir de la construction passe d'une part avec la multiplication de projets dits « frugaux », c'est-à-dire valorisant des bois locaux, et dont la mise en œuvre est vertueuse en matière de bilan carbone. Et d'autre part avec quelques projets emblématiques pour la filière, portant le message de la nécessité d'utiliser le bois dans la construction et les aménagements d'ampleur.

Achevé en 2016, le cinéma Rex de Montbrison (Loire) répond à ce double objectif. Cette construction bois-béton installée en périphérie de la ville a permis la mobilisation de **près de 350 m³ de bois pour l'essentiel issus des forêts environnantes**. La majorité de ce bois se retrouve dans la charpente mais une partie du volume est mise en œuvre dans le hall d'accueil de 386 m² où le matériau a la part belle. On y retrouve le bois en parement avec, en plus du sapin de pays, l'utilisation plus originale de panneaux de hêtre (d'origine jurassienne) même si ce n'est pas toujours l'essence la plus facile à utiliser. De plus Dominique Mollard a utilisé **des poteaux porteurs en sapin** (Lignapot) qui sont l'une des signatures du cabinet Archipente. Ce système constructif valorise la grume entière avec un rendu naturel et lisse, assez spectaculaire, d'autant plus que les empotements des arbres sélectionnés ont été conservés. Les sapins du cinéma Rex ont été choisis individuellement en forêt, à proximité de Montbrison sur une propriété soumise à Plan Simple de Gestion, certifiée, et dont les propriétaires sont très impliqués dans la filière. À la proximité s'ajoute une parfaite



traçabilité. Au final, le hall d'accueil du cinéma de Montbrison, par son côté spectaculaire et chaleureux, est un excellent ambassadeur du matériau bois. La fréquentation du cinéma est en hausse ces dernières années : les sapins de Cervières y sont certainement pour quelque chose.

Alain Csakvary
alain.csakvary@cnpf.fr

Le CNPF est sur Instagram

Le CNPF partage maintenant ses plus belles photos. Elles illustrent le travail passionné des forestiers de terrain qui œuvrent chaque jour auprès des 3,5 millions de propriétaires privés pour une gestion durable de 75% des forêts du territoire métropolitain.



C+for, la solution forêt & carbone, la page LinkedIn du CNPF sur son activité « carbone »

Le CNPF, leader de la contribution carbone en forêt privée, conçoit des projets carbone sur mesure depuis 2012.





Un site Internet pour le CETEF du Puy-de-Dôme

Le Centre d'Études Techniques et Économiques Forestières du Puy-de-Dôme, association du type loi 1901 a été créé en octobre 1967.

Grâce à l'accompagnement technique du CRPF et de l'IDF, ce sont plus de 170 expérimentations et références forestières qui ont été mises en place et suivies chez les adhérents de l'association. Ce réseau expérimental a permis de faire progresser la sylviculture départementale, et souvent au-delà, principalement dans les domaines de la culture des feuillus précieux, de la populiculture, de l'amélioration génétique et de la sylviculture des résineux.

Le CETEF a organisé, en partenariat avec le CRPF, plus de 320 réunions de vulgarisation pour ses adhérents et de nombreux voyages d'études en France et à l'étranger (Belgique, Suisse, Allemagne, Autriche, République Tchèque, Suède, Canada, États-Unis, ...).



► Site Internet : <http://cetef63.fr/>

En 2018, afin de mieux communiquer et de partager les résultats acquis, sous l'impulsion de sa nouvelle présidente, Anne-Marie Bateau, le CETEF décidait de créer son site Internet. Le site est consultable librement et présente plusieurs rubriques dont « Agenda » avec les principales dates à retenir dans la vie de l'association, « Voyages » et « Réunions » qui présentent les comptes rendus des visites et déplacements les plus récents et surtout « Expérimentations » qui affiche par grands thèmes, un résumé de chaque dispositif expérimental du réseau.

Un module « Forum » vient d'être mis en ligne, pour permettre d'échanger et ouvert également, dans un premier temps à titre expérimental, aux non adhérents. Le site est un succès puisqu'on compte environ 17 000 connexions au cours du premier semestre 2020.

Dominique Jay - dominique.jay@cnpf.fr

**Vous vendez
votre forêt**

**DOMAINES
ET FORETS**
www.foretsavendre.fr

Nous pouvons réaliser une estimation gratuite et confidentielle et vous faire bénéficier des conseils d'un professionnel de la transaction rurale et forestière depuis plus de 40 ans.

Profitez de notre réseau actif d'investisseurs et valorisez votre forêt à son juste prix.

DOMAINES & FORÊTS
www.foretsavendre.fr

Jean Antoine BOISSE : 42630 Pradines
☎ 06 11 75 20 10 - jaboisse@wanadoo.fr

RCS Roanne 451 802 102 - Carte pro N° 106 T

**Pépinières
PAYRE**

Producteur
de plants forestiers

Agréé par le F.F.N.
C.N.I.H. 38 02 56 05
Contrôle Phytos 102 38

L'Albenc
F38470 VINAY
Tél. 04 76 64 76 60
Fax 04 76 64 70 83

E-mail : Pepiniere.Payre@wanadoo.fr
Site Internet : <http://perso.wanadoo.fr/pepinieres.payre>

PÉPINIÈRES TENOUX

Alliance du
savoir-faire
et de la technique
depuis 1993

• Plus de trufiers hybridés par des méthodes de sélection contrôlées et certifiées par le CTIFL.

• Substrat spécifique de semencement : FORMATRUFFE®

Le Village
Erais
05150 Valbasse
Tél. : 04 92 66 03 92
Port. : 06 83 55 03 21
contact@pepinierstenoux.fr
www.pepinierstenoux.fr



Bruno de Brosse, nouveau président de Fransylva AURA

Le 12 octobre dernier, Bruno de Brosse a été élu président de Fransylva Auvergne-Rhône-Alpes. Il prend la suite de Gérard Chaurand qui avait notamment œuvré à l'organisation de la fusion des entités auvergnates et rhônalpines.

Bruno de Brosse s'est impliqué dans la forêt privée avec la création de l'association syndicale de gestion forestière des Monts et Coteaux du Lyonnais puis comme Président de l'Union des Forestiers Privés du Rhône ; il est par ailleurs vice-président du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes depuis juin 2020.

Fort de ces expériences de terrain, propriétaire dans le sud du département du Rhône, il souhaite apporter, au syndicat régional des propriétaires forestiers, son pragmatisme et son exigence pour le développement de l'économie forestière régionale et la défense des droits des forestiers.

Bruno de Brosse sera donc le représentant des 12 Fransylva départementaux et devra porter, avec les présidents qui l'entourent, la voix de la forêt privée au niveau régional.



► <https://www.fransylva.fr/n/auvergne-rhone-alpes/n:685>



Reconstitution des forêts dégradées des Savoie



Premiers résultats de reconstitution des forêts dégradées des Savoie porté par le CRPF et les Unions des Propriétaires Forestiers (UFP) visant à replanter 1 million d'arbres :

Signature des premiers contrats Label Bas Carbone :

- deux contrats 2020 signés en Haute-Savoie sur Magland avec ENGIE solution et HANES France pour un total de 2046 tonnes de CO₂ sur 30 ans (ASL et UFP 74),
- six dossiers en attente, dont deux en Savoie.

Mise en œuvre de mesures compensatoires liées à du défrichement :

- deux chantiers réalisés en Savoie dans les Hurtières à Rotherens et Villard d'Héry (SNCF Réseau) au profit d'adhérents de l'UFP73,
- plusieurs dossiers sont en attente de concrétisation dans ce type de procédure en partenariat avec les DDT.

Poursuite des aides du Département de la Savoie dans le cadre de « Forêt de demain » :

- seize dossiers présentés par l'UFP 73 en 2020.
- Pour faire travailler les entrepreneurs de travaux forestiers locaux, une concertation est en cours avec l'ASDEFS (Association des Entreprises Forestières des Savoie) et l'interprofession pour optimiser les réponses des professionnels aux offres des nombreux chantiers à venir.

Ces premiers résultats très encourageants sont toutefois complexes avec :

- la nécessaire prise en compte de l'évolution climatique dans le choix des essences, des provenances et des itinéraires proposés,
- la capacité à trouver chez les pépiniéristes en quantité suffisante des plants et des provenances adaptées aux nouvelles exigences climatiques,
- l'optimisation des financements au regard des critères d'éligibilité de chaque projet dans les différentes procédures d'accompagnement.

La formation des techniciens CRPF à l'utilisation de l'outil Bioclimsol désormais disponible et opérationnel fin 2020 va amener une première réponse technique à ce défi. Et l'annonce du volet forestier du Plan de relance laisse espérer de nouveaux financements pour la reconstitution de parcelles soumises aux crises sanitaires et climatiques.

Sylvain Ougier - sylvain.ougier@cnpf.fr



Plan de relance : dans le cadre du Plan de relance national annoncé par le gouvernement, un volet de 200 millions d'euros sera dédié à la filière forêt-bois, dont 150 millions ciblés sur le reboisement représentant un objectif de 45 000 ha de plantation. Outre cette volonté d'aider les propriétaires à reconstituer les forêts sinistrées, ce Plan vise aussi à soutenir la production de plants forestiers, moderniser les entreprises, développer la cartographie numérique des forêts (technique LIDAR), assurer les travaux nécessaires pour la sécurité des terrains en montagne. Cette enveloppe à mettre en œuvre sur deux ans est une opportunité forte à saisir par les forestiers privés.

Présidence du CNPF : Antoine d'Amécourt, président du CRPF Pays de Loire a été réélu le 24 septembre à la présidence du Centre National de la Propriété Forestière. Il a engagé avec son Conseil d'administration une réflexion sur la stratégie de l'établissement en prévision du nouveau contrat d'objectif avec l'État.

Évolution climatique / Bioclimsol : l'accélération du réchauffement climatique scientifiquement constaté depuis plusieurs années a un effet important sur les stations forestières qui évoluent de façons diverses avec des réserves en eau souvent plus faibles et des répartitions de pluviométrie et chaleur à ré-envisager. Le forestier doit à présent tenir compte des évolutions constatées et prévisibles pour le choix des essences à privilégier ou introduire, ainsi que pour l'adaptation des modèles sylvicoles. **L'IDF, service recherche du CNPF a mis au point un nouvel outil BIOCLIMSOL permettant aux techniciens de plus facilement identifier l'évolution des stations forestières et de cibler les essences adaptées pour l'avenir.** Face à la nécessité nouvelle de diagnostic climatique, cet outil permet maintenant aux agents du CRPF de répondre plus finement aux attentes des propriétaires sur l'adaptation des essences.



Sécheresse : les étés successifs de canicule se renouvellent depuis trois années et, même si l'automne aura été humide, l'impact sur les peuplements risque d'apparaître encore dans les mois ou années à venir. Le Département Santé des Forêts du ministère de l'agriculture, auquel participe le CNPF, alerte sur ce risque et la nécessité d'un suivi des peuplements. **Le CRPF Auvergne-Rhône-Alpes a mis en ligne sur son site internet une fiche de déclaration à destination des propriétaires forestiers afin de pouvoir signaler des parcelles déperissantes suite aux derniers étés.**

Scolytes : les peuplements d'épicéa subissent actuellement dans tout le nord de l'Europe et jusqu'en Auvergne-Rhône-Alpes de très graves attaques par les scolytes, insectes ravageurs qui amènent très rapidement un dépérissement. L'ampleur de ce phénomène qui met sur le marché des volumes considérables de bois à exploiter en urgence a un impact très fort sur les marchés du bois blanc : prix à la baisse et difficulté d'écoulement.

Nos élus CRPF en action : Claude Muffat, vice-président du CRPF, élu de Haute-Savoie, était mandaté pour représenter le Centre lors de l'Assemblée générale des experts forestiers de France qui se déroulait le 6 octobre à Aix-les-Bains. Il a pu réaffirmer l'importance du métier d'expert et le souhait du CRPF de travailler en concertation. Henry d'Yvoire, vice-président du CRPF, élu de la Drôme, a participé au groupe national de développement peuplier de l'IDF et permis que ces échanges puissent ainsi profiter à notre région. Il a aussi été le représentant du CRPF à l'assemblée générale de Bois des Alpes.

Pour mieux assurer ses adhérents, FRANSYLVA AURA lance une grande campagne SYLVASSUR

Le changement climatique a des conséquences lourdes pour les forestiers privés. Ils se trouvent confrontés de plus en plus souvent à des phénomènes dont l'intensité et les dégâts peuvent remettre en cause l'équilibre économique déjà morose de la filière.

La fréquence et la violence des incendies, des tempêtes, des mini cyclones et des chutes de neige sont constatées avec effroi par tous. Les propriétaires sinistrés ne peuvent bien souvent pas faire front au remplacement des bois détruits et moins encore à la disparition du patrimoine qu'ils représentent...

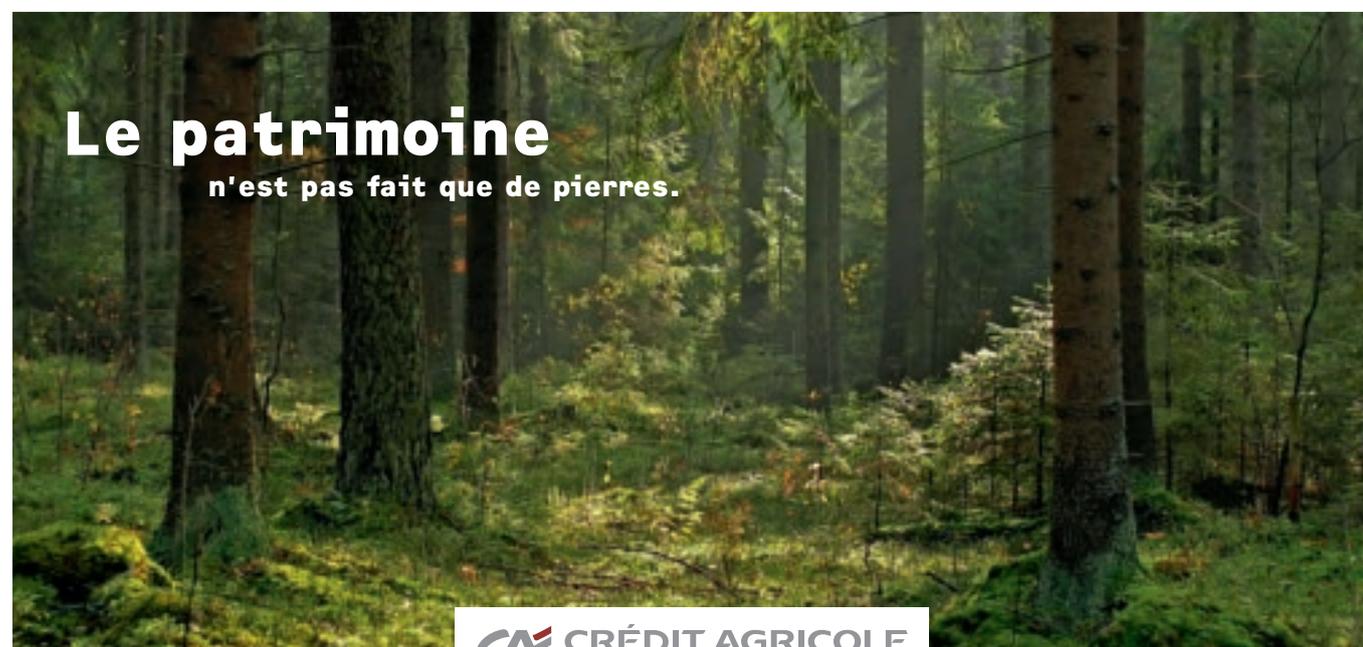
Dans le cadre des services rendus à ses adhérents, FRANSYLVA Auvergne-Rhône-Alpes, s'appuyant sur FRANSYLVA Services et le courtier VERSPIEREN, lance une grande campagne pour promouvoir un nouveau produit SYLVASSUR destiné à couvrir sous une forme simplifiée et à coût modéré les sinistres provenant des incendies, des tempêtes et de la neige.

La campagne se déroulera de mi-novembre 2020 à fin février 2021. Elle permettra à chaque forestier d'assurer sa forêt entière selon deux formules possibles :

incendie seul ou incendie + tempête + neige selon un processus de souscription très simplifié et 100% en ligne. Les adhérents de FRANSYLVA AURA qui souscriront le contrat d'assurance entre mi-novembre et fin février bénéficieront d'une remise exceptionnelle de 25% sur le montant de la prime de la 1^{ère} année.

Ce produit et les avantages proposés pendant la campagne sont réservés aux seuls adhérents de FRANSYLVA. Une lettre sera adressée à chacun à la mi-novembre en vue d'une souscription rapide à ce nouveau produit. FRANSYLVA AURA est heureux de pouvoir ainsi répondre à une forte attente de ses adhérents et fera en sorte que cette campagne soit un vrai succès pour le bénéfice des forestiers privés.

Gérard Chaurand



Le patrimoine
n'est pas fait que de pierres.

CA CRÉDIT AGRICOLE
BANQUE PRIVÉE

COMPTE D'INVESTISSEMENT FORESTIER ET D'ASSURANCE

Grâce au CIFA⁽¹⁾, protégez et donnez de la valeur au patrimoine forestier que vous allez transmettre. Et constituez-vous une épargne de précaution tout en optimisant la fiscalité sur votre patrimoine⁽²⁾.

Pour rencontrer nos experts patrimoniaux, renseignez-vous auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole.

(1) Renseignez-vous sur la disponibilité de cette offre dans votre agence. Le CIFA est le compte support d'un ensemble de dépôts à terme à reconduction tacite à l'échéance (5 ans) sur lesquels le souscripteur dépose les sommes qu'il souhaite rendre éligibles au dispositif CIFA. (2) Offre soumise à conditions et régie par les articles L. 352-1 et suivants du code forestier. Renseignez-vous auprès de votre conseiller sur les conditions d'exonérations fiscales en vigueur.

04/2016 - C30000 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 7 729 017 322 € - 784 008 446 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. **BETC**

Patrick Touly, un passionné de forêt, d'engins et de mécanique

Agé de 60 ans et originaire de Champdieu, dans la Loire, Patrick Touly vient de prendre sa retraite après plus de 40 ans d'activité intense, dont 30 ans au service de la forêt.

Issu d'une famille d'agriculteur, Patrick a travaillé dur aux côtés de ses parents dès son plus jeune âge. Titulaire d'un CAP de mécanique, il exercera jusqu'en 1983, en parallèle de l'agriculture, plusieurs activités notamment comme ouvrier communal avant de reprendre l'exploitation jusqu'en 2005.

Au début des années 90, le milieu agricole évolue et la petite exploitation familiale est à un tournant. « Il fallait faire un choix : soit s'agrandir et investir, soit trouver une seconde activité ». Patrick a, dès son enfance, été très attaché au milieu forestier. « Enfant, je faisais du bois de chauffage avec mon père pour notre consommation personnelle. Cela m'a permis de connaître très tôt la forêt, les essences forestières... ». En 1991, Patrick tombait sur une offre d'emploi de la coopérative forestière Cumacobois qui cherchait un chauffeur de tracteur forestier. C'est le début de la seconde vie professionnelle de Patrick. Jusqu'en 2003, salarié de la coopérative, il réalisa également divers travaux sylvicoles : éclaircies manuelles, plantations, dégagements... et du débardage. « Je menais un tracteur forestier à câble avec treuil et une remorque forestière ». Comme beaucoup, Patrick, propriétaire forestier lui-même, est encore marqué par la tempête de 1999. « Ça a été un tournant en matière d'exploitation forestière, de mécanisation ». Et dès 2003 la coopérative investissait dans une abatteuse Nokka Profi 500.

C'est le début d'une nouvelle aventure pour Patrick en tant que chauffeur d'abatteuse. Et il ne dérogera plus à cette mission au cours des 17 années suivantes pour le compte de la coopérative COFORET issue de la fusion en cette même année 2003 de la Cofove et de la Cumacobois.

Conscientieux, il a toujours été soucieux de l'entretien de son « compagnon ». Les chiffres parlent d'eux-mêmes : il ne travailla que sur deux abatteuses durant cette période (en 2016, la Nokka fut remplacée par une Logset HP).

Selon lui, le métier a énormément évolué au cours de ces trois décennies. « Les unités de transformation se sont industrialisées et l'automatisation exige une plus grande rigueur, notamment sur les dimensions des billons ». **Même si de nombreuses actions de développement sont en cours, il reste selon lui du travail à réaliser en termes de desserte, de regroupement de parcelles pour une gestion concertée mais aussi pour limiter les transferts d'engins.** « J'ai constaté aussi que les réglementations étaient de plus en plus contraignantes ; et que l'exploitation forestière était de moins en moins bien perçue par le grand public ; mais il faut prendre le temps d'expliquer notre travail ». En effet, sous des apparences « bourru », Patrick est en fait un homme de contact, un passionné par son travail, qui aime échanger avec le public quel qu'il soit (promeneur, professionnel, propriétaire...).



Julien Blanchon - CRPF

Durant toute sa carrière, Patrick a avant tout été au service des propriétaires. La confiance et la fidélité de nombreux propriétaires foréziens le prouvent avec des relations de 30 ans avec certains ! Nombreux étaient ceux qui exigeaient que Patrick Touly soit aux manettes de l'abatteuse qui éclaircirait leur plantation !

Par ailleurs, Patrick a eu la satisfaction de suivre l'évolution des peuplements au cours des éclaircies successives. De très nombreuses premières éclaircies réalisées furent peu rentables du fait du faible prélèvement mais au fil des interventions les peuplements ont évolué et tout le monde y a trouvé son compte : le propriétaire, la coopérative et la satisfaction du chauffeur ! « **Je regrette de voir aujourd'hui des parcelles passées en coupe rase alors que le peuplement était améliorable** » constate Patrick.

Dorénavant à la retraite, Patrick va pouvoir s'occuper de ses parcelles forestières et profiter de sa famille.

► Propos recueillis par Julien Blanchon, CRPF

Un long parcours d'abatteur-sylviculteur

Journal réalisé par

Avec le concours financier du

Imprimé sur du papier